

AUTORISATION PARENTALE

« CHOLET CAMOUFLAGE STREET CLUB SKATE CONTEST 2023 »

Je soussigné Mme ou M. demeurant
.....autorise..... à participer au
contest de skateboard « CAMOUFLAGE STREET CLUB SKATE CONTEST 2023” organisé le 04 Juin
2023 de 10 heures à 19 heures par l’association Camouflage Street Crew sur le Skatepark de
Cholet.

L’association Camouflage Street Crew préconise aux parents de rester sur place lors de la
manifestation. Dans tous les cas, ils doivent être présents pour récupérer leur enfant au moins 10
min avant la fin prévue du contest. L’association Camouflage Street Crew conseille fortement aux
parents d’équiper leurs enfants de protections adaptées à la pratique du skateboard et précise que
le port du casque est obligatoire pour la participation au contest.

En signant cette autorisation :

> Je déclare m’être assuré auparavant auprès de mon médecin qu’aucune contre-indication
médicale n’interdit à mon fils/ma fille d’effectuer les efforts physiques requis et qu’il/elle a le niveau
pour participer au dit événement.

> J’autorise l’association Camouflage Street Crew, à conserver, divulguer, publier, diffuser ou
exploiter les prises de vue de mon enfant réalisées lors de l’événement contest de skateboard du
CAMOUFLAGE STREET CLUB SKATE CONTEST 2023 ». Ces prises de vue pourront être utilisées
pour la promotion et l’illustration de l’événement, ou d’autres évènements de ce type et organisés
par l’association Camouflage Street Crew dans leur intégralité ou par extrait, tels quels ou modifiés
pendant une durée de 5 années à compter de la date de l’événement.

> Je reconnais prendre connaissance de la clause d’assurance suivante : L’association Camouflage
Street Crew a souscrit un contrat d’assurance garantissant les conséquences de la responsabilité
civile pouvant lui incomber en sa qualité d’organisateur d’événement. Ce contrat d’assurance ne
couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de l’association Camouflage Street
Crew, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu’ils sont
susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d’occasionner à des tiers.

> Enfin, par la présente, j’autorise un membre de l’association Camouflage Street Crew, en cas
d’accident survenu à mon enfant, à l’accompagner avec les secours.

Fait à le / / 2023

Signature du parent ou du titulaire de l’autorité parentale